

Téléthon CNF 2018

Informations et règlement

Le samedi 24 novembre le CNF organise la soirée téléthon de 18h15 à 23 h.

Les licenciés participeront, soit en faisant le nombre de longueurs qu'ils voudront, soit en s'inscrivant aux relais par équipe mélangeant jeunes et adultes.

La participation financière de chacun est fixée à 5 € au profit de l'AFM téléthon. Les personnes souhaitant faire un don plus important par chèque à l'ordre de "AFM Téléthon" recevront un reçu pour la déduction de leurs impôts.

Les non licenciés, devront présenter un certificat médical. Ils pourront également faire des longueurs de bassin après inscription.

Les gâteaux ou crêpes seront les bienvenus pour partager ensuite aux nageurs

Les parents ou nageurs peuvent aussi participer pour aider à compter les longueurs parcourues ou aider à la formation des équipes.

A titre indicatif

Le dimanche matin 2 décembre vous pouvez également participer au téléthon en courant sur le CRAPA de Chênedet de 9 h à 13 h avec l'organisation de l'ASPTT Fougères.

Au même endroit il y aura une randonnée d'environ 6 km sur les sentiers forestiers.

Toujours à Chênedet une marche nordique ce même matin organisée par l'association « Sport pour Tous »

Nous vous remercions à l'avance pour votre participation.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez téléphoner à :

Claude Jamard au 02 99 99 78 08